

Session des 18 & 19 juin 2018

Intervention de Grégory BLANC

Contractualisation

Monsieur le Président,
Madame, Monsieur, Cher-e-s collègues,

Nous avons besoin de renforcer les liens contractuels entre les institutions. Michel Rocard l'a porté en son temps. Contractualiser, cela doit permettre à la fois à chacun de conserver sa liberté, mais aussi d'agir ensemble de concert.

De ce point de vue, il faut regarder ce qui nous est proposé à trois niveaux :

- L'intérêt collectif national
- L'intérêt pour les collectivités
- Et la situation spécifique de notre département

L'intérêt national d'abord

Contractualiser c'est agir ensemble. Nous avons tous intérêt à la réduction du déficit public et au retour à l'équilibre des budgets nationaux. Les taux d'endettement sont bas, cela amoindrit l'impact du remboursement de la dette du Pays. Le problème structurel reste posé et chacun doit prendre sa part.

L'intérêt pour les collectivités ensuite

Force est d'admettre que le système retenu vis-à-vis des collectivités est plus vertueux que le précédent – où les baisses de dotation étaient uniformes, en maintenant la DGF et en poussant les collectivités à améliorer leur épargne et augmenter l'investissement. Le processus de ce point de vue est vertueux.

Mais s'il est vertueux, il est aussi plus vicieux en encadrant la capacité d'agir des collectivités sans tenir compte de leur environnement. Nous avons là quelque chose de beau sur le papier mais finalement technocratique. Et ce qui est technocratique (on en parlait pour la protection de l'enfance) est déconnecté des réalités du terrain.

Comme si un département qui gagne 10 000 habitants chaque année peut-il tenir avec ce 1.2% d'augmentation seulement ? Ce qui n'est pas notre cas mais poser la question permet d'illustrer le problème.

De même demain avec le vieillissement, comment innover en étant aussi contraint ? Idem sur les mutualisations. On le voit en définitive, ce système trop cadré s'apparente moins à de la contractualisation mais plus à des directives administratives : si on voit bien la dot que les collectivités

vont apporter, on voit moins ce que met l'Etat dans la corbeille, les contreparties qu'il apporte. Signer, c'est être pragmatique vis-à-vis de l'intérêt de la collectivité.

On comprend dès lors pourquoi nombre de départements refusent la contractualisation. En même temps, eux le disent : ils n'ont pas peur des sanctions, ils seront sans difficultés, dans les clous.

En Maine et Loire

Ce n'est pas notre cas, pour toutes les raisons évoquées lors des débats sur le CA et le BS : nous n'avons plus aucune marge de manœuvre. Tout écart nous affaiblirait encore plus.

Il convient toutefois d'en souligner avec force les imperfections.

Au-delà, avec ce qui est proposé aux départements dans leur globalité, on voit bien que Bercy a perdu pied par rapport à nos réalités et à l'impact illisible des réformes conduites depuis 15 ans.

Après toutes ces réformes sur les compétences, accompagnées de fonds de péréquation ici, transfert de taxes sur les assurances là, Il devient urgent d'avoir une véritable remise à plat des finances locales. C'est là surtout le principal message qu'il est important de faire remonter.